

Le 17 novembre 2005

November 17, 2005

Coram: Les juges Bastarache, LeBel et
Deschamps

Coram: Bastarache, LeBel and Deschamps
JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Centre de traitement en imagerie virtuelle
Inc., Logiciels Digits'n Art Inc., Robert
Landry et Pierre Lachapelle

Centre de traitement en imagerie virtuelle
Inc., Logiciels Digits'n Art Inc., Robert
Landry and Pierre Lachapelle

Demandeurs

Applicants

- et -

- and -

Ministre du Revenu du Québec et
Sous-ministre du Revenu du Québec

Ministre du Revenu du Québec and
Sous-ministre du Revenu du Québec

Intimés

Respondents

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande accessoire de mise sous scellés
est rejetée et la demande d'autorisation
d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du
Québec (Montréal), numéro
500-09-015500-051, daté du 7 juillet 2005, est
rejetée avec dépens.

The ancillary motion for a sealing order is
dismissed and the application for leave to
appeal from the judgment of the Quebec Court
of Appeal (Montréal), No.
500-09-015500-051, dated July 7, 2005, is
dismissed with costs.

J.C.S.C.
J.S.C.C.